

REPUBLIQUE DU BENIN

- : - : - : - : - : - :
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- : - : - : - : - : - :

DECRET N°2005-432 DU 20 JUILLET 2005

Chargeant Monsieur Frédéric DOHOU,
Ministre de la Communication et de la
Promotion des Technologies Nouvelles, de
l'intérim de Monsieur Zul Kifl SALAMI,
Ministre d'Etat chargé de la Planification et
du Développement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des Elections Présidentielles du 22 mars 2001 ;
- VU : Le Décret N° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Pour compter du 20 juillet 2005, Monsieur Frédéric DOHOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles, est chargé de l'intérim de Monsieur Zul Kifl SALAMI, Ministre d'Etat chargé de la Planification et du Développement pendant l'absence de celui-ci.

Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 juillet 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MJLDH : 2 – MCP
PD : 4 – Autres Ministères : 18 – Départements : 6 – SGG : 4 – JORB : 1.